



03026540

RESERVE AU MONITEUR BELGE

Déposé au greffe du tribunal de commerce

De Marche en FamenneLe 21/2/03

RESERVE AU TRIBUNAL DE COMMERCE

ACTES et EXTRAITS D'ACTES à publier aux annexes du Moniteur Belge
à déposer au greffe accompagnés d'une copie

TEXTE DACTYLOGRAPHIE OU IMPRIME

1. Inscription :

- ☐ Registre des groupements Européens d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des groupements d'intérêt économique
→ n°
- ☐ Registre des sociétés civiles à forme commerciale
→ n° FORM_IV_RC_NUMÉRO

- ☐ Registre des sociétés étrangères non visées par les articles 81 et 82 du Code des sociétés
→ n°
- ☐ Registre des sociétés agricoles
→ nr.

2. Dénomination de la société ou du groupement (telle qu'elle apparaît dans les statuts)

> « LOCACENTRE VIELSALM »

3. Forme juridique (en entier)

> SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

4. Siège (rue, numéro, code postal, commune)

> RUE SUR-BAILLEU, 30
6698 GRAND-HALLEUX (VIELSALM)

5. Registre de commerce (siège tribunal + n°)

> MARCHE-EN-FAMENNE NUMERO 21 932.

6. Numéro T.V.A. ou numéro de Registre national des personnes morales (T.V.A. non assujetti)

> 479.425.072

7. Objet de l'acte

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Texte de l'acte ou de l'extrait de l'acte à publier aux annexes du Moniteur Belge.

Le texte doit être rédigé sans ratures ni corrections; il ne peut dépasser les limites du cadre imprimé, utiliser le cas échéant, une ou plusieurs pages supplémentaires, établies sur papier libre, tout en respectant des colonnes d'une largeur de 94 mm selon le modèle tenu à la dispositions des intéressés au greffe des tribunaux de commerce.

D'un procès-verbal reçu par Maître Pierre COTTIN, Notaire à Vielsalm, le dix-huit février deux mille trois, enregistré à Vielsalm, le dix-neuf février suivant, volume 151 folio 64 case 11, deux rôles, sans renvoi, aux droits de vingt-cinq euros, signé le Receveur, J-P LANSIVAL, il résulte que :

Grandeur minimum du caractère à respecter :

Direction du Moniteur belge

Rue de Louvain 40-42

1000 Bruxelles



Numéro du chèque ou de l'assignation : 139761

Numéro du compte :

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société privée à responsabilité limitée "LOCACENTRE VIELSALM" dont le siège social est établi à 6698 Grand-Halleux (Vielsalm), rue Sur-Bailleu, 30, a adopté à l'unanimité la résolution suivante :

RESOLUTION UNIQUE

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

A l'unanimité, l'assemblée dispense Monsieur le Président de donner lecture du rapport des gérants en date du quatorze février deux mille trois exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social et de l'état comptable y annexé, tous les associés reconnaissant avoir reçu copie de ce rapport et de son annexe et en avoir pris connaissance.

Le rapport des gérants demeurera ci-annexé, ainsi que la situation comptable active et passive de la société arrêtée en date du trente janvier deux mille trois.

L'assemblée décide à l'unanimité d'ajouter à l'article trois des statuts après le premier alinéa, deux nouveaux alinéas rédigés comme suit: "La société a également pour objet l'entreprise d'aménagement de plaines de jeux et de sports; l'entreprise de parcs et de jardins, l'entreprise de terrassement, l'entreprise d'aménagement de terrains divers ainsi que l'entreprise d'exploitation forestière

La société aura également pour objet la production et le commerce en gros et en détail de plantes, de fleurs et de sapins de Noël"

Le surplus de l'article trois demeure inchangé.

Pour extrait analytique conforme :

Pierre COTTIN, Notaire.

Déposé en même temps :

- une expédition de l'acte
- statuts coordonnés.

